



MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES

**62<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies  
Première Commission**

**(New York, 8 octobre – 2 novembre 2007)**

\* \*  
\*

**Intervention prononcée  
par Son Excellence Monsieur Jean-François DOBELLE,  
Ambassadeur,  
Représentant permanent de la France  
auprès de la Conférence du Désarmement,**

**Explication de vote de la résolution A/C/61/L29 :  
« Diminuer l'état de préparation opérationnelle  
des systèmes d'armes nucléaires »**

**New York, 2 novembre 2007**

**vérifier au prononcé**

Monsieur le Président,

Ma délégation prend la parole pour expliquer son vote sur la résolution L.29 intitulée : « Diminuer l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Monsieur le Président,

La France n'est pas opposée à l'idée même de réduction des niveaux d'alerte opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, dès lors que le contexte stratégique le permet et que les conditions de notre sécurité globale sont maintenues. Ainsi, la France a été en mesure d'annoncer des réductions du niveau d'alerte de ses forces nucléaires en 1992 et en 1996. En 1997, elle a annoncé que les forces françaises n'étaient plus ciblées.

Par ailleurs, des moyens techniques importants, ainsi que des procédures strictes, rigoureuses et efficaces ont été mis en œuvre par la France pour garantir qu'aucune arme ne peut être utilisée sans l'ordre légitime du Président de la République.

Des mesures importantes ont donc déjà été prises, qui vont dans le sens des demandes de cette résolution et apportent des réponses concrètes et fiables aux préoccupations de ses auteurs.

Le texte qui nous a été soumis nous demande d'aller plus loin. Nous ne pouvons envisager une telle question de manière déconnectée du contexte stratégique actuel./.